

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020**

Cette séance se déroule en session ordinaire.

**Présents :** Mme M.-F. ASENSIO, Présidente  
M. K. MÄDER, Vice-Président  
Mme B. SATORRE-WEBER, Première Secrétaire  
M. N. DE FELICE, Deuxième Secrétaire

Mmes C. CHAPPUIS MAROTTA, M. DE PLANTA, A. GUERREIRO, S. MEYLAN FAVRE, M. SALES ROZMUSKI et N. SCHNEUWLY

MM. A. BODMER, E. CUENDET, G. DEPRES, A. GERVAIX, O. GIRARDET, G. KALEAS, H. LINDER, J. METRAL, J. MUNIER, L. MUNIER et F. TURRETTINI

Mme C. PAHNKE, Maire  
M. P. HORNUNG, Conseiller administratif  
M. B. GIRARDET, Conseiller administratif

M. J. VELLA, Secrétaire général  
M. C. GRODECKI, Responsable du service bureautique.

**Procès-verbal** : E. MONNIN / N. NOËL

La séance est ouverte par **Mme la Présidente** à 20h.00 qui souhaite la bienvenue aux participants.

### **I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2020**

**Mme la Présidente** énumère chaque page et, dans l'éventualité où un membre du Conseil municipal souhaiterait intervenir, lui donne la parole.

**Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents à cette séance.**

### **II. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

**Mme le Maire**

#### **1. Discours de législature**

*A l'entrée de la législature, il est de coutume de se fixer des objectifs pour les cinq années du calendrier politique qui s'ouvre devant nous. Notre commune jouit d'une situation financière saine. Il n'en demeure pas moins vrai que les autorités municipales comptent, parmi les devoirs de leur charge, celui de la bonne utilisation des deniers publics tout comme du bien-être et de la satisfaction du plus grand nombre.*

## **Logement / Entretien des bâtiments**

Les travaux d'entretien nécessaires seront effectués afin de maintenir le patrimoine communal en bon état. Les mises aux normes seront appliquées et les possibilités de rationalisation et d'efficacité des systèmes de chauffage seront étudiées en tenant compte des critères économiques, environnementaux et de confort. A la suite de la faiblesse découverte dans la charpente de la salle communale, une étude énergétique et structurelle complète sera menée sur ce bâtiment en vue d'y installer des panneaux photovoltaïques.

Provisoirement occupés par le service des archives, les locaux du rez-de-chaussée du bâtiment du Manoir seront réaménagés pour accueillir la bibliothèque. Les locaux actuellement occupés par la bibliothèque au 2<sup>e</sup> étage seront à leur tour transformés en salle d'exposition à l'identique des salles existantes. Le Manoir continue ainsi sa mue pour être exclusivement dédié à la culture.

## **Constructions**

Le Conseil administratif poursuivra le processus de modification de zone 5 en zone 4A ordinaire de la parcelle des Fours. Il continuera les démarches liées aux servitudes qui grèvent cette parcelle pour réunir les conditions adéquates au lancement du concours.

Elaboré sur la base de l'étude urbanistique, allant de la Louchette au Gerdil, qui a permis d'identifier les besoins en termes de logements, commerces, parkings (privés et publics), salles polyvalentes, espaces verts, de jeux et sports extérieurs, tenant compte aussi de nos jeunes et de nos aînés, le programme du concours devra être entériné par les membres du Conseil municipal actuel.

Une réflexion sera menée sur le périmètre nord, englobant la villa du 4, Faguillon et la parcelle du 28, Capite, afin d'élaborer un programme adapté au lieu.

## **Routes et espaces publics**

Une réflexion sur des itinéraires réalistes de mobilité douce sera menée afin de définir le maillage de la commune.

Une limitation de la vitesse sera mise à l'essai pour la traversée du village.

Les démarches seront poursuivies pour sécuriser les modes de mobilité douce au chemin Le-Fort, notamment pour garantir l'accès des habitants du quartier de la Tulette, au bord du Lac.

Une étude d'aménagement paysagé de l'esplanade du Pré Byron sera menée dans le cadre de la suppression des places de stationnement.

L'étude d'aménagement de la partie terrestre du quai de Cologny, visant à compléter les aménagements lacustres créés pour favoriser l'accès au lac, sera poursuivie en étroite collaboration avec les différents services de l'État.

La mise en séparatif du réseau du quartier du Coq-d'Inde sera poursuivie au gré des projets de construction.

Les démarches de l'État en vue de la création d'une voie de bus en site propre le long de la route de Vandœuvres seront soutenues par la commune.

## **Sports**

La possibilité de construire des courts de Padël dans le périmètre du CSC sera approfondie.

L'installation d'appareils de fitness extérieurs sera étudiée.

L'installation d'un système de boxes permettant d'emprunter gratuitement des articles de sport (ballons, raquettes, boules de pétanque, etc.) par le biais d'une application sera étudiée, notamment à proximité des préaux des écoles du Manoir et de Pré-Picot.

L'attention sera portée sur la diversité des activités d'été. Les cours de gym extérieurs seront reprogrammés.

La politique d'encouragement au sport et au maintien en bonne condition physique sera poursuivie par le biais de la subvention directe de CHF 100.- pour tout abonnement à une activité sportive.

## **Transports et mobilité**

La subvention aux abonnements des transports publics ainsi que celle pour l'achat des vélos électriques sera maintenue.

La disparition du Proxibus incite les communes Arve-Lac à demander des lignes transversales intercommunales. Pour l'instant avec peu d'écho auprès des autorités cantonales et des TPG, les communes persévèrent néanmoins à défendre leurs besoins.

L'amélioration de la fréquence des bus A et 33, ainsi que la création de la ligne 1 complétant l'offre de la ligne 9, nous autorisent à dire qu'elles ont permis d'absorber l'augmentation des personnes se déplaçant en ville, liée à la construction des immeubles de la Tulette et des Cèdres, sans créer d'augmentation notable du trafic.

Le trafic reste néanmoins important aux heures de pointe, le matin notamment, sur la route de Vandœuvres. Avec la construction des immeubles du chemin de la Gradelle, ce trafic ne devrait pas diminuer en aval, mais nous nous permettons d'espérer qu'il soit absorbé par le Léman Express tout proche.

Le Conseil administratif suivra avec attention l'évolution de ce phénomène.

## **Urbanisme et développement**

D'ici à cet automne, le Plan directeur communal (PDCOM) de Cologny devrait être validé par le Conseil d'Etat. Il deviendra la référence pour le développement urbanistique de Cologny de ces prochaines années.

Les liaisons pédestres continueront d'être une priorité, notamment dans les axes Est-Ouest pour améliorer et aménager l'accès au lac depuis le haut du coteau. Toujours en mobilité douce, les axes

rampe de Cologny, route Martin-Bodmer, chemin des Fours seront aménagés ou améliorés pour faciliter les accès cyclables. Côté transports publics, une étude sera menée sur les manières d'améliorer les déplacements Nord-Sud de la population au sein de Cologny en vue de mettre en place une navette communale.

Concernant les mesures d'accompagnement à la densification de la zone d'affectation 5 – correspondant à environ 30% de la zone à bâtir à Cologny, elles s'appuieront sur la stratégie d'évolution définie dans le PDCom, pour que l'identité et le caractère des secteurs de Cologny soient respectés.

Une attention très particulière sera portée au projet de la parcelle des Fours, selon les besoins de Cologny dans son ensemble, les règles dictées par les organismes cantonaux tels que la commission des monuments, de la nature et des sites, et du voisinage immédiat des futures constructions.

## **Social**

La période d'urgence sanitaire et ses impacts économiques ont fait apparaître de grandes fragilités. Le plan de solidarité communal mis en place en mars 2020 a parfaitement rempli son rôle sur la commune, qui continuera d'être prête à répondre aux besoins urgents d'aide à domicile pour les personnes âgées, isolées ou vulnérables, dans le cas où des circonstances similaires devaient se reproduire.

Les attributions de subventions seront octroyées en priorité aux associations, locales ou humanitaires, présentant un projet de développement. Les réponses aux sollicitations seront reconduites selon les règles strictes d'attribution déjà mises en place.

En lien avec les projets de constructions d'immeubles communaux, une attention sera donnée à la création d'appartements adaptés aux personnes âgées ou en situation de handicap.

Enfin, la plateforme ColognyServices continuera d'être soutenue et améliorée, voire simplifiée.

## **Environnement**

Un bilan général, sous la forme d'un audit écologique touchant tous les sujets relatifs à la politique de développement durable sur le territoire de Cologny, sera rapidement mis en place. Les résultats devront permettre à la commune de tendre vers une neutralité CO<sub>2</sub>.

La sensibilisation au tri des déchets sera renforcée par des campagnes d'information, notamment pour une utilisation plus importante de la « petite poubelle verte » par les foyers colognotes et la fonction des écopoints. Le concept Mobilitri pour la récupération centralisée et mobile des encombrants devrait démarrer dès 2021.

Un travail de recherche active sera effectué pour la diminution de la pollution lumineuse et de la consommation énergétique liées à l'éclairage public.

Des propositions seront faites pour la mise en place de « jardins communaux ».

## **Culture**

*Depuis des années se construit et s'enrichit le chemin culturel de Cologny. Selon les mesures sanitaires qui doivent être respectées, son inauguration officielle aura lieu rapidement entre fin 2020 et 2021. Un parcours plus interactif et informatif verra ensuite également le jour.*

*Les activités culturelles des associations colognotes continueront d'être soutenues. Par ailleurs, les spectacles vivants ayant dû subir durant l'année 2020 un coup d'arrêt sans précédent et ayant de ce fait privé les Colognotes de sorties culturelles, il sera proposé des événements nouveaux et innovants, tant par leur thème que par leur lieu de manifestation.*

## **Sécurité**

*Avec le développement attendu de la densité foncière et des transports, accompagnés d'une occupation accrue du domaine public, les prévisions présentées en 2015 sont devenues réalité, validant le dispositif et la mise en place proposés en son temps. S'adapter aux changements sociétaux passe par l'introduction d'une réglementation des nouveaux lieux de vie et espaces publics, ainsi que par un déploiement intensif et ciblé sur le terrain en s'appuyant notamment sur la mise en œuvre des applications informatiques de gestion des infractions.*

*Nous comptons également poursuivre la collaboration de proximité entamée au cours de la précédente législature avec les autorités et entités cantonales et intercommunales, auprès de qui nous avons acquis au fil des ans un statut d'interlocuteur privilégié, et travaillerons à leurs côtés aux divers chantiers de réorganisation en cours, jusqu'à leur complète mise sous toit.*

## **Écoles**

*Au cours des cinq dernières années, nous avons vécu un afflux inédit de jeunes nouveaux élèves que nous avons accueillis au sein de nos deux écoles primaires. Toutes les classes de l'école de Cologny-Manoir sont maintenant occupées et l'école de Pré-Picot compte en majorité des enfants issus de notre commune.*

*Entre 2014 et 2024, le nombre d'enfants colognotes au sein de nos deux écoles aura plus que doublé, passant d'environ 180 à 380 élèves.*

*Il devient en particulier urgent de mettre en œuvre la volonté politique unanime de construire des locaux parascolaires à proximité de l'école primaire de Cologny-Manoir.*

*Poursuivre notre bonne collaboration avec les enseignants des deux écoles, les soutenir dans leurs projets d'écoles communs et intensifier notre implication dans la gestion opérationnelle de l'école Pré-Picot avec la Ville de Genève qui en assume le suivi au quotidien, tels sont les buts que nous nous sommes fixés.*

## **Finances**

*Le Conseil administratif maintient sa ferme détermination à combattre toute hausse de la fiscalité par un transfert de charges du canton aux communes, sans transfert de compétences.*

*Il entend œuvrer à l'élaboration d'un budget qui préserve les prestations allouées jusqu'ici, tout en garantissant des finances saines.*

Désireux de maintenir les emplois et de favoriser la création de nouveaux emplois, le Conseil administratif proposera de poursuivre dans la voie de l'exonération totale de la taxe professionnelle sur son territoire.

### **Communication, information et manifestations**

Le site Internet communal a été toiletté. Il est de plus en plus utilisé en tant qu'outil de dialogue et de communication avec les citoyens, à travers l'agenda, les communications et informations diverses, le guichet virtuel, l'achat des cartes CFF et les demandes de réservations de salles.

Le développement de nouvelles formes de communication et de nouveaux moyens digitaux d'information interactive va se poursuivre. Cartes CFF, bons de repas, etc. sont des exemples de prestations qu'il devra être possible à l'avenir de commander et de recevoir sans contrainte de déplacement.

En accord avec l'objectif environnemental « zéro papier », le Conseil administratif s'engage ainsi sur la voie de la digitalisation.

Le Conseil administratif confirme son soutien aux organisateurs de manifestations communales. Il veillera au bon respect du règlement communal relatif à la gestion des déchets. De la vaisselle jetable biodégradable ou réutilisable sera obligatoire pour toutes les manifestations.

### **Administration**

L'administration a pris le chemin de la digitalisation avec la mise en œuvre de la gestion électronique des documents (GED) dans tous les services, d'ici la fin de l'année 2020. Efficience et politique environnementale « zéro papier » : tels sont les objectifs principaux de cette conversion.

Les conclusions du rapport d'analyse de l'efficience de l'administration et de la politique salariale ont servi de point de départ à un travail en profondeur en dialogue avec les collaborateurs.

L'organisation interne va être revue, le règlement du personnel également, tout comme la grille salariale qui sera rendue publique, sur le site communal.

## **2. Votations en 2021**

**Mme le Maire** indique que les dates suivantes ont été annoncées pour les votations en 2021 :

- 7 mars (votation populaire)
- 13 juin (votation populaire)
- 26 septembre (votation populaire)
- 28 novembre (votation populaire)

Cela équivaut à deux votations par semestre.

## **3. Rentrée scolaire**

Un total de 166 élèves sont inscrits à l'école Cologny-Manoir pour l'année scolaire en cours, contre 140 à la rentrée 2019. Une classe supplémentaire a été ouverte.

Pour l'école Pré-Picot, l'effectif est de 282, contre 236 élèves à la rentrée 2019. Une classe supplémentaire a été également été ouverte.

#### **4. Activités du GIAP – année scolaire 2020-2021**

Avec l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école du Manoir, il a été nécessaire de reloger les activités du GIAP. La salle du centre villageois a ainsi été attribuée à ces activités. A noter que le GIAP continue de pouvoir bénéficier de la salle de gymnastique, de la salle de rythmique et de la bibliothèque de l'école. Des photos de l'aménagement de l'espace seront jointes au prochain procès-verbal de la commission des écoles.

#### **5. Approvisionnement économique du pays**

Mme Jasmine von Spee-Bodmer a accepté de poursuivre sa fonction de responsable de l'office communal pour l'approvisionnement du pays pour la législature 2020-2025.

#### **6. Genève-Plage**

Une rencontre a eu lieu le 9 septembre 2020 avec des collaborateurs du service de protection des monuments et des sites. Il a été constaté à cette occasion qu'aucune des variantes proposées n'a trouvé leur agrément. Le service a proposé de prévoir encore d'autres variantes et de suggérer d'autres idées. Toutefois, l'enveloppe budgétaire généreusement accordée à hauteur de CHF 100'000.- par le Conseil municipal de la législature précédente est à présent entièrement absorbée. Le Conseil administratif ne voit pas l'intérêt de poursuivre le mandat de l'architecte en lui demandant des variantes supplémentaires, ce qui engendrerait un dépassement de budget. Le contexte budgétaire 2021 laisse supposer que la poursuite des discussions paraît hautement compromise.

**Mme le Maire** ajoute qu'un dernier tour de table aura lieu le 27 octobre avec les communes voisines Arve-Lac (Anières, Collonge-Bellerive, Chêne-Bougeries). Suite à cela, elles prendront position une dernière fois et feront part de la détermination des communes à l'Etat, avant, selon toute vraisemblance, de procéder au bouclage du dossier.

#### **M. Hornung**

##### **1. Aide humanitaire d'urgence**

Le Conseil administratif a accordé une aide d'urgence de CHF 20'000.- à la Croix-Rouge suisse, destinée à son action à Beyrouth, suite à la double explosion dans le port de cette ville le 4 août dernier.

##### **2. Cologny de Vacances**

Suite à l'annulation du Festival Deschênés, organisé en collaboration avec les communes de Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg, qui devait avoir lieu du 17 au 21 août 2020, la commune a organisé des activités gratuites dans le parc Faguillon du 18 au 21 août. 40 enfants y étaient inscrits et encadrés par les TSHM Chêne&Co. Ceux qui n'ont pas eu la possibilité de s'inscrire

ont pu y participer sous la surveillance de leurs parents. Ces quelques jours ont rencontré un vif succès et ont été très appréciés.

### **3. Reconnaissance Bourgeon**

La commune a débuté sa reconversion biologique le 1<sup>er</sup> janvier 2020. C'est avec plaisir que **M. Hornung** informe le Conseil municipal que Cologny a réussi avec succès son premier contrôle du respect du cahier des charges de Bio Suisse et a obtenu l'attestation de reconversion Bourgeon BIO.

### **4. Activités culturelles**

Le Théâtre du Crève-Cœur a rouvert ses portes le mardi 22 septembre 2020. Les Conseillers municipaux reçoivent régulièrement des places et sont encouragés à y aller. Le programme du Centre culturel du Manoir pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2020 leur a également été distribué. Cela fait toujours plaisir au Comité que d'avoir des Conseillers municipaux qui participent aux évènements.

## **M. B. Girardet**

### **1. Travaux de transformation du bâtiment du Gerdil**

Concernant le bâtiment du Gerdil, les radiateurs sont posés, le câblage électrique est en train d'être installé à tous les étages. Les faux plafonds et les châssis des cloisons sont en processus d'être posés. Le lino pour le sol des bureaux sera disposé à la fin de la semaine prochaine. Le terrazzo suivra deux semaines plus tard et viendra recouvrir les sols du rez-de-chaussée (cafétéria, couloir, escalier). Les vitrages de la passerelle seront installés le 9 octobre. Les encadrements de fenêtres de la façade sud-est de la Mairie et les pierres de taille sont en train d'être posés. Ce sera terminé en semaine 41. Ce sont malheureusement des travaux bruyants. La peinture débutera la semaine suivante. Les façades devraient être terminées à la fin octobre. Le démontage des échafaudages suivra en semaine 45. Il restera des aménagements extérieurs à effectuer au début de 2021.

### **2. Travaux de la Closerie**

Les fenêtres ont été posées. A l'heure actuelle, un travail est effectué sur la partie électricité et ventilation. Les chambres froides et les monte-charges seront livrés prochainement. L'aménagement de la cuisine va commencer et la mise en service de la ventilation suivra. La menuiserie reste à adjuger. Il y a également le retour de soumissions du carrelage. Les travaux avancent de façon à ce qu'ils puissent être terminés pour la fin de l'année, en sachant que le restaurant devrait rouvrir au courant du mois de janvier 2021.

### **3. Agence UBS à la place du Manoir**

L'agence ne rouvrira pas ses portes, tout du moins pas sous l'égide de l'UBS. D'autres établissements bancaires ont été approchés par le Conseil administratif afin de savoir s'ils seraient intéressés par ces locaux. La commune attend leur retour quant à leur intérêt à reprendre l'arcade. En effet, la reprise par un établissement bancaire est privilégiée.

#### 4. Séance de l'entretien des bâtiments du 21 septembre 2020

Certains membres de la commission ont fait part de leur regret de ne pas avoir pu consulter les budgets 2020 détaillés. **M. B. Girardet** informe les Conseillers municipaux qu'un courriel a été adressé aux commissaires en date du jeudi 17 septembre 2020 leur donnant toutes les informations utiles pour consulter ces documents sur CMNnet. Ces documents étaient accessibles, attachés à la commission du 21.

### III. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

#### a) **Décisions de l'Association des Communes Genevoises concernant les domaines de subventionnement du Fonds intercommunal**

**Mme la Présidente** indique que chacun a reçu des copies des différentes décisions de l'Association des Communes Genevoises concernant les domaines de subventionnement du Fonds intercommunal.

**Mme la Présidente** passe la parole à **Mme le Maire** pour présenter le sujet.

**Mme le Maire** pense que le sujet peut paraître un peu compliqué, surtout concernant le mode de vote. Les décisions sont prises dans les différents fonds de l'ACG, puis passées en séance plénière de l'ACG, avant d'être transmises aux communes. Elles ne sont pas transmises aux Conseillers pour approbation, mais pour que ceux-ci fassent éventuellement valoir un droit d'opposition. En effet, conformément à l'article 79 de la loi sur l'administration des communes, les Conseils municipaux peuvent s'opposer aux décisions de l'Association des communes genevoises notamment dans les domaines de subventionnements du Fonds intercommunal. Ces décisions sont invalidées si, dans les 45 jours suivant leur communication aux communes, elles sont rejetées par les Conseils municipaux des deux tiers des communes ou d'un tiers au moins des communes, si ces communes présentent au moins la moitié de la population du canton. A défaut d'opposition, il convient simplement de prendre acte de la décision transmise.

1. Décision de l'Assemblée générale de l'ACG relative à l'octroi, en 2021, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir indiquer s'ils prennent acte de cette décision.

**A l'unanimité, les membres du Conseil prennent acte de la décision de l'ACG relative à l'octroi, en 2021, par le Fonds intercommunal d'une subvention d'investissement de CHF 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition.**

2. Décision de l'Assemblée générale de l'ACG relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2021 du Bibliobus pour un montant de CHF 740'000.-

**Mme Sales Rozmuski** se demande pourquoi Cologny ne fait pas partie du réseau bibliobus.

**M. Hornung** répond que cette possibilité avait été discutée en commission, mais que cela n'avait pas été accepté en raison du coût que cela aurait représenté et du fait que la commune dispose déjà d'une bibliothèque.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir indiquer s'ils prennent acte de cette décision.

**A l'unanimité, les membres du Conseil prennent acte de la décision relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2021 du Bibliobus pour un montant de CHF 740'000.-.**

3. Décision de l'Assemblée générale de l'ACG relative au financement 2021, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.-

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir indiquer s'ils prennent acte de cette décision.

**A l'unanimité, les membres du Conseil prennent acte de la décision relative au financement 2021, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.-.**

4. Décision de l'Assemblée générale de l'ACG relative au financement 2021, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.-

**M. B. Girardet** précise que, compte tenu des circonstances sanitaires, l'ACG avait décidé au mois de juin de prévoir une enveloppe extraordinaire pour venir en aide aux associations et aux événements sportifs qui se retrouvaient décommandés au dernier moment. Le canton, la Ville de Genève, le fonds cantonal d'aide au sport et l'ACG avaient donc mis une enveloppe supplémentaire de CHF 480'000.- à disposition pour venir en aide à ces événements. L'ACG a versé CHF 150'000.- à ce moment-là. Or, le jour précédent, à l'ACG, l'enveloppe a dû être augmentée à CHF 1'000'000.- (avec répartition de manière égale entre les quatre entités). L'ACG devait donc rajouter CHF 100'000.- de plus. Étant donné que seuls deux événements avaient été subventionnés (pour CHF 48'000.- et CHF 60'000.-), il restait CHF 192'000.- sur l'enveloppe. Les CHF 100'000.- nécessaires ont été pris sur cette enveloppe afin de ne pas alourdir le budget.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir indiquer s'ils prennent acte de cette décision.

**A l'unanimité, les membres du Conseil prennent acte de la décision relative au financement 2021, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.-.**

5. Décision de l'Assemblée générale de l'ACG relative à la participation 2021 du Fonds intercommunal au co-financement de la relève sportive pour un montant de CHF 450'000.-

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir indiquer s'ils prennent acte de cette décision.

**A l'unanimité, les membres du Conseil prennent acte de la décision relative à la participation 2021 du Fonds intercommunal au co-financement de la relève sportive pour un montant de CHF 450'000.-.**

6. Décision de l'Assemblée générale de l'ACG relative au financement 2021 d'investissements informatiques généraux pour un montant de CHF 1'000'000.-

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir indiquer s'ils prennent acte de cette décision.

**A l'unanimité, les membres du Conseil prennent acte de la décision relative au financement 2021 d'investissements informatiques généraux pour un montant de CHF 1'000'000.-.**

7. Décision de l'Assemblée générale de l'ACG relative à la participation 2021 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de CHF 7'400'000.-

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir indiquer s'ils prennent acte de cette décision.

**A l'unanimité, les membres du Conseil prennent acte de la décision relative à la participation 2021 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de CHF 7'400'000.-.**

8. Décision de l'Assemblée générale de l'ACG relative à l'octroi, en 2021, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève d'une subvention de CHF 2'500'000.- représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir indiquer s'ils prennent acte de cette décision.

**A l'unanimité, les membres du Conseil prennent acte de la décision relative à l'octroi, en 2021, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève d'une subvention de CHF 2'500'000.- représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre.**

9. Subvention d'investissement pour la rénovation du Stade de Laconnex prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir indiquer s'ils prennent acte de cette décision.

**A l'unanimité, les membres du Conseil prennent acte de la décision relative à la subvention d'investissement pour la rénovation du Stade de Laconnex prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal.**

10. Constitution d'une enveloppe extraordinaire de CHF 500'000.- du Fonds intercommunal destinée aux indemnisations dans le domaine de la culture suite à la crise sanitaire COVID-19

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir indiquer s'ils prennent acte de cette décision.

**A l'unanimité, les membres du Conseil prennent acte de la décision relative à la constitution d'une enveloppe extraordinaire de CHF 500'000.- du Fonds intercommunal destinée aux indemnisations dans le domaine de la culture suite à la crise sanitaire COVID-19.**

11. Constitution d'une enveloppe extraordinaire de CHF 150'000.- du Fonds intercommunal destinée aux indemnisations dans le domaine du sport suite à la crise sanitaire COVID-19

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir indiquer s'ils prennent acte de cette décision.

**A l'unanimité, les membres du Conseil prennent acte de la décision relative à la constitution d'une enveloppe d'une enveloppe extraordinaire de CHF 150'000.- du Fonds intercommunal destinée aux indemnisations dans le domaine du sport suite à la crise sanitaire COVID-19.**

#### **b) Nécessité de répondre dans les délais aux invitations émanant de la commune**

**Mme la Présidente** souligne qu'il est indispensable, pour des raisons d'organisation, que les Conseillers municipaux répondent dans les délais impartis aux invitations de la commune. Elles leur sont uniquement adressées sur leur adresse électronique officielle (@cologny.ch). Aucun rappel ne sera fait, ni par courrier électronique, ni par téléphone.

#### **c) Point d'information sur Genève Aéroport**

**Mme la Présidente** indique que Genève Aéroport organise un point d'information le lundi 5 octobre 2020 à 18h. M. Serge Dal Busco, Conseiller d'Etat, sera présent à cette séance qui permettra en particulier de faire le point sur le plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) et les évolutions de la courbe de bruit, comme sur la situation inédite liée au COVID-19. Si les Conseillers municipaux souhaitent participer, ils peuvent s'inscrire d'ici au 2 octobre 2020 à l'adresse [a.votre.ecoute@gva.ch](mailto:a.votre.ecoute@gva.ch) en précisant s'ils souhaitent visiter l'aéroport.

#### IV. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Aucune proposition n'est présentée.

#### V. RAPPPORTS DE COMMISSION

- **Culturelle du 22 juin 2020**

**Mme la Présidente** demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

**Mme Sales Rozmuski** relève qu'en page 3, l'avant-dernière intervention de **M. le Président** doit être libellée comme suit : « *M. le Président conclut en disant que les dons de tiers ne sont donc pas prévus* » et non « *M. le Président conclut en disant que les rémunérations de tiers ne sont donc pas prévues* ».

**Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 6 oui et 1 abstention.**

#### Premier préavis de la page 4

**Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition de réélire les membres actuels du Comité du Centre culturel du Manoir pour la législature 2020-2025, à savoir Mmes Joëlle Gervaix, en tant que Présidente, Florence Raviola, Céline Benaresh, Julie Strasser et Karin Rivollet, en tant que membres.

**La proposition de réélire les membres actuels du Comité du Centre culturel du Manoir pour la législature 2020-2025, à savoir Mmes Joëlle Gervaix, en tant que Présidente, Florence Raviola, Céline Benaresh, Julie Strasser et Karin Rivollet, en tant que membres, est approuvée à l'unanimité des membres présents.**

#### Deuxième préavis de la page 4

**Mme Meylan Favre** souligne que le nom de l'artiste s'orthographie « Koukjian » et non « Koukian ».

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition de ne pas acquérir l'œuvre Link de l'artiste Cédric Koukjian.

**La proposition de ne pas acquérir l'œuvre Link de l'artiste Cédric Koukjian est approuvée à l'unanimité des membres présents.**

- **Environnement, agriculture et énergie du 29 juin 2020**

**Mme la Présidente** demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

**Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

### Préavis de la page 6

**Mme Satorre-Weber** a attentivement lu les procès-verbaux concernant la participation au projet Mobilitri et n'est pas convaincue. La participation de Cologny à ce projet ne paraît pas si simple. Il y a déjà douze communes qui participent, ce qui signifie que beaucoup de véhicules vont se déplacer pour déposer leurs encombrants (qui ne seraient plus relevés sur la route), et ce, au moins toutes les deux semaines. Ceci lui paraît pire que le fait d'avoir actuellement un débarras sur la route toutes les trois semaines. Par ailleurs, elle a relevé que cela supposait 400m<sup>2</sup> pour un emplacement qui servirait uniquement toutes les deux semaines. Or, Cologny a déjà une déchetterie qui fonctionne très bien. La seule chose qui y fait défaut est la possibilité d'y mettre des petits électroménagers et du câblage. A l'époque, il lui semble qu'il était même possible d'y amener des ordinateurs ou de la peinture et elle ne se souvient pas d'y avoir vu de surdose. Il ne serait donc pas catastrophique de prévoir des petits conteneurs pour ces objets.

**Mme Satorre-Weber** craint plutôt le fait que si les gens doivent se rendre à Anières pour jeter quelques câbles, ceux-ci vont plutôt finir dans les déchets. De plus, le montant à payer pour Mobilitri est tout de même de CHF 60'000.-, alors que ce qui pose actuellement problème est le ramassage des encombrants. La possibilité de faire appel à Caritas ou Emmaüs pour le ramassage n'est pas si évidente que cela. Elle-même a dû faire face à six semaines d'attente pour que ces organisations viennent récupérer des encombrants suite à un décès dans sa famille. **Mme Satorre-Weber** estime que le projet Mobilitri peut être judicieux pour d'autres communes, notamment celles qui n'ont pas de centre de voirie, mais pas pour Cologny. De plus, le fait que les lieux de récupération changent selon les jours complique la tâche des gens qui veulent trier. Elle ne voit pas l'intérêt pour la commune d'intégrer ce projet et de payer CHF 60'000.-, alors que CHF 15'000.- suffiraient pour les encombrants.

**Mme Meylan Favre** a l'impression que certaines des remarques émises témoignent d'une incompréhension du sujet. Lors de la séance du 10 mars 2020, Mobilitri a fait une présentation, qui est disponible dans les pièces jointes.

Pour **Mme Meylan Favre**, l'idée derrière le projet n'est pas uniquement d'enlever les encombrants, mais plutôt de compléter l'offre existante sur Cologny, c'est-à-dire pour toutes les choses qui posent actuellement problème et qui risquent de finir dans les poubelles malgré le centre de voirie. Elle souligne que Mobilitri permet de régler ces problèmes, quasiment d'un coup de baguette magique. Les problèmes couverts par l'offre proposée ne sont pas du tout résolus à l'heure actuelle. Cologny n'aura vraisemblablement pas de point de récupération, donc il n'y aura pas de problèmes de trafic engendrés par Mobilitri dans la commune. Passablement de points ont déjà été déterminés ou sont sur le point de l'être. Cela ne représentera pas un grand déplacement, du moins en comparaison avec le trajet jusqu'à l'ESCREC. C'est la seconde fois que le sujet a été travaillé en commission et les commissaires y ont consacré beaucoup de temps. Mme Meylan Favre encourage les Conseillers à bien prendre connaissance des discussions pour réaliser que le projet complète réellement l'offre existante à Cologny. C'est une réponse simple à des questions pour lesquelles la commune tournait en rond depuis des années.

**Mme Satorre-Weber** constate qu'en page 3 du procès-verbal, **Mme Meylan Favre** déclare que « la seule chose que la commune va perdre est la levée des encombrants le troisième jeudi du mois, qui est remplacée soit par un déplacement jusqu'à l'emplacement Mobilitri, soit par une levée

porte-à-porte sur demande ». Il n'y aura donc plus de déchets sur la route, mais les gens vont devoir se déplacer.

**M. Kaleas** fait partie de la commission et reconnaît qu'il était assez réticent à l'idée de Mobilitri au départ. En effet, lui-même se rend deux ou trois fois par année à la voirie et cela lui suffit. Il a cependant changé d'avis au fil des discussions en raison de la problématique des déchets spéciaux et du besoin éprouvé par certains professionnels. Après avoir échangé avec **Mme Satorre-Weber**, il estime à présent qu'il serait une bonne idée de prévoir un conteneur à la voirie de Cognoy, où il serait possible de déposer les déchets spéciaux tous les samedis. Ces déchets spéciaux pourraient ensuite être périodiquement amenés à la Praille. Cela réglerait un problème important et permettrait à la commune de faire une économie substantielle. Il serait d'ailleurs plus pertinent écologiquement qu'un seul voyage soit effectué de la voirie de Cognoy à la Praille, plutôt que le fait que les particuliers se rendent à des lieux variés, chacun avec sa voiture, plusieurs fois par semaine.

**Mme Meylan Favre** souligne que passablement de déchets proposés par Mobilitri ne peuvent pas être stockés à la voirie. C'est notamment le cas pour les batteries et les solvants. Cela nécessite des bacs de rétention en cas de débordement. Mobilitri offre justement une solution pour les batteries, les solvants et le matériel électronique. Pour gérer cela de manière interne à la commune, il faudrait créer un endroit spécial à la voirie, avec des bacs de rétention. Un transporteur professionnel devrait ensuite endosser la responsabilité, dans l'éventualité où les déchets se renverseraient sur la route. Il faut en effet avoir des documents autorisant le transport de tels déchets, ce que la commune n'a pas. Passablement de démarches devraient être entreprises pour que ce soit fait dans la légalité. Cela consisterait à mettre une responsabilité supplémentaire sur le dos de la commune. Mobilitri a également l'avantage de prendre en charge tout le volet entreprise. A l'heure actuelle, certaines entreprises doivent traverser la moitié du canton pour assurer le tri de leurs déchets et ce projet leur permet de payer pour bénéficier du système. Pour les raisons susmentionnées, le fait de poser simplement deux bacs dans le centre de voirie serait insuffisant. Relativement aux encombrants, le concept de Mobilitri permet à des œuvres caritatives d'en bénéficier. De plus, même si la levée existante des déchets est enlevée, celle-ci est remplacée par une levée sur appel, ce qui est encore mieux, car cela empêche la détérioration des objets.

**M. O. Girardet** pense que, pour apporter un service de grande qualité aux Colognotes, la solution consistant à proposer une option pour les déchets spéciaux à la voirie de Cognoy les samedis est à creuser. **M. O. Girardet** entend bien que cela peut potentiellement poser des problèmes d'organisation, mais il estime qu'il faudrait tout de même sérieusement examiner la proposition avant de se lancer dans Mobilitri. Il est dérangé par le fait que ce projet contraint les citoyens de la commune à devoir prendre leur voiture pour porter leurs déchets spéciaux à plusieurs endroits. **M. O. Girardet** pense qu'ils pourraient offrir aux citoyens une solution à l'interne, dans la commune. Ensuite, une entreprise professionnelle pourrait être chargée du transport dans les lieux adéquats, dans les règles. Il propose donc au Conseil municipal de renoncer à Mobilitri pour le moment, mais d'aller de l'avant avec la réflexion sur la création d'une possibilité pour les déchets spéciaux à la voirie, le samedi.

**Mme Satorre-Weber** a déjà dû procéder par le biais des levées téléphoniques par le passé et cela devait être posé soit le soir, soit le matin avant 6h. Cette solution est bonne pour les gens qui ont vraiment des choses à déposer et qui ne peuvent pas attendre toutes les trois semaines. Au niveau des entreprises (peinture et autres), elle a l'impression que celles-ci

mettent simplement les déchets dans leur camionnette. Actuellement, elle-même stocke les choses et lorsqu'elle en a suffisamment, les amène à la Praille.

**M. Linder** relève qu'un avantage de Mobilitri est que cela permet aux gens de bénéficier d'un conseil de spécialiste lors du tri, ce qui est d'autant plus nécessaire pour les déchets spéciaux.

**M. L. Munier** se demande si la topographie des petits chemins de la commune a été prise en considération pour la levée sur demande par téléphone. En effet, il a été relevé à plusieurs reprises que les véhicules de la voirie n'arrivent pas à passer dans certains petits chemins sur le coteau.

**M. Hornung** répond qu'il s'agit surtout de chemins privés, mais il va se pencher sur la question.

**M. De Félice** n'était pas non plus très emballé par le projet au départ, possiblement parce que lui-même n'est pas directement concerné par ce genre de déchets. Toutefois, il souligne que le projet va de toute façon se faire et que la seule question à trancher est de savoir si Cologny en fera partie ou non. L'idée de base était de permettre un désengorgement du centre de la Praille, qui est le centre principal pour la gestion de ces déchets à Genève. Le projet donne la possibilité aux habitants de la rive gauche de se débarrasser de ce type de déchets en se rendant dans une commune de la rive gauche, ce qui est plus proche que la Praille. Il est néanmoins vrai que la plupart des émetteurs de ces déchets sont des entreprises, qui se déplacent de toute façon en voiture et qui s'y connaissent. Après, l'option Mobilitri a le mérite d'être sur la table et est tout de même vraiment intéressante. Il ne faut pas oublier qu'il y a un accompagnement des personnes qui viennent déposer leurs déchets, ce qui est un réel avantage, car le problème est souvent que les gens trient faux, ce qui est pire que de ne pas trier du tout. Ainsi, même s'il n'était pas tout de suite convaincu par le projet, il estime à présent qu'il y a de très bonnes raisons de participer à son financement.

**M. Kaleas** estime que le coût de CHF 60'000.- est assez important, d'autant plus que cela ne concerne qu'un pourcentage minime de déchets. Il est d'accord avec le fait qu'il faut faire très attention à la façon de gérer ces déchets, ce qui est peut-être incompatible avec l'idée d'entreposer simplement ces déchets à la voirie. Toutefois, il serait possible d'utiliser une partie du budget annuel de CHF 60'000.- pour faire certains aménagements de sécurité à la voirie, tout en se renseignant pour savoir combien coûterait un transport spécialisé de ces déchets par une entreprise. Il serait potentiellement possible d'offrir un service de proximité aux Colognotes, tout en diminuant drastiquement les coûts.

**M. J. Munier** pense qu'il n'y a pas de problème de compréhension du projet et qu'il faut étudier la possibilité d'un dispositif communal.

**Mme Meylan Favre** souligne que le projet va effectivement se faire de toute façon et que le risque est que, lorsque les Colognotes vont se rendre à Vandœuvres, ils n'auront pas le badge nécessaire et devront se rendre à l'ESCREC. Elle conçoit qu'il serait possible de créer un projet interne à la commune, mais cela équivaldrait à renoncer à un projet clé en main, auquel onze communes ont déjà réfléchi, avec des solutions à tous les problèmes qui pourraient se poser. Ce serait vraiment dommage de passer à côté, car c'est une solution facile. La commune n'a même pas eu besoin d'envoyer un Conseiller administratif aux séances, ni même un responsable du service concerné.

**M. Hornung** indique que douze communes, sur les treize communes Arve-Lac, ont choisi Mobilitri. Cologny est la seule à ne pas l'avoir fait. Il va les rencontrer le 12 octobre et aura la possibilité de leur soumettre les questions qui ont été posées. Il reviendra vers le Conseil municipal à ce sujet lors de la séance du 27 octobre prochain.

**Mme Satorre-Weber** se demande où les gens devraient se rendre dans le cadre de Mobilitri.

**M. Hornung** répond que, pour Mobilitri, il n'y a pas d'endroit prévu à Cologny. C'est un arrangement entre les communes qui va permettre le fait que plusieurs endroits vont être mis à disposition pour les treize communes Arve-Lac.

**M. Bodmer** estime que la discussion montre bien que la commune est consciente du fait qu'il y a un besoin de gestion des déchets spéciaux par des spécialistes. Les Conseillers municipaux reconnaissent qu'ils vont jusqu'à la Praille pour jeter ces déchets, ce qui illustre le fait qu'il n'y a pas d'endroit pour les jeter sur la rive gauche. Le projet proposé est vraiment clé en main et élaboré par des professionnels. **M. Bodmer** relève que le fait de faire par soi-même coûte souvent plus cher (il faut du personnel, du matériel, un moyen de transport spécialisé...). Il est absolument en faveur du projet Mobilitri. Cela permettra d'avoir une solution proche pour la gestion des déchets spéciaux, en allant dans une commune de proximité. Il pense que c'est une façon très écologique de s'occuper des déchets spéciaux, et ce, même si ce n'est qu'une minorité des déchets.

**Mme de Planta** pense qu'il faudrait chiffrer les coûts d'une solution de proximité pour ces déchets spéciaux à Cologny.

**M. Linder** a l'impression que si la commune amène des déchets spéciaux, elle devrait payer non seulement pour le transport, mais aussi pour l'élimination des déchets.

**M. Gervaix** envisage la possibilité de participer à Mobilitri pendant une année et d'investiguer en parallèle les coûts d'une potentielle adaptation du centre de tri. En effet, il sera difficile d'établir tous les coûts nécessaires à une solution interne à la commune avant le mois suivant.

**M. J. Munier** ne pense pas qu'il y a urgence. Il n'a pas été beaucoup sollicité à ce sujet par les citoyens. Il est sensible à l'argument de proximité, car il est convaincu que le tri sera meilleur si le confort des citoyens dans le processus est amélioré. Il vaudrait la peine d'étudier le dispositif.

**Mme Schneuwly** relève que le fait de rejoindre actuellement le projet Mobilitri suppose la nécessité pour la commune de dénoncer un contrat déjà passé avec Transvoirie, ce qui va engendrer une perte d'argent pour la commune. Elle est donc en faveur de repousser la participation à Mobilitri d'une année, en tout cas.

**Mme Meylan Favre** précise qu'une convention doit tout de même être signée avec l'Etat pour rejoindre le projet. Cette convention est sur le point d'aboutir avec les douze premières communes.

En outre, **Mme Meylan Favre** remarque une participation de l'Etat, qui paye la moitié du système Mobilitri. Elle doute qu'il soit possible de s'engager pour une année, dans la mesure où les communes passent une convention avec l'Etat pour plusieurs années.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition que la commune s'engage à participer au projet Mobilitri.

**La proposition que la commune s'engage à participer au projet Mobilitri est approuvée par 10 oui, 9 non et 1 abstention.**

#### Préavis de la page 7

**Mme de Planta** propose un jardin potager bio commun, utilisable par l'école de Manoir, sur la parcelle des Fours 16, sur laquelle existent déjà un jardin potager et une serre à rénover. Elle propose également que ce projet soit traité en priorité pour qu'il puisse voir le jour au début du printemps 2021.

**M. Gervais** comprend qu'il s'agit de déplacer le projet au chemin des Fours plutôt qu'à la Mairie.

**M. Bodmer** va dans le sens de **Mme de Planta**. Il s'agirait d'un jardin biologique, qui intégrerait les enfants de l'école du Manoir. Cela devrait effectivement être une priorité pour le printemps 2021.

**M. de Félice** précise que le choix de la parcelle des Fours 16 a été confirmé lors de la commission suivante, ce qui peut être constaté dans le procès-verbal.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de mise en place d'un potager commun bio sur la parcelle des Fours 16.

**Le projet de mise en place d'un potager commun bio sur la parcelle des Fours 16 est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

#### Préavis de la page 8

**Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition d'inscrire CHF 10'000.- au budget 2021 pour le projet de potager.

**La proposition d'inscrire CHF 10'000.- au budget 2021 pour le projet de potager est approuvée à l'unanimité des membres présents.**

- **Finances du 25 août 2020**

**Mme la Présidente** demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

**Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

- **Routes & espaces publics du 26 août 2020**

**Mme la Présidente** demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

**M. L. Munier** indique que, dans son intervention en bas de la page 15, il convient de remplacer « du côté hameau » par « du côté amont du quai de Cologny ».

**Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

#### Préavis de la page 16

**Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition portant sur une participation financière communale de CHF 75'000.-, représentant 50% du coût total, pour l'installation de troncs en bois le long du trottoir sur le quai de Cologny.

**La proposition portant sur une participation financière communale de CHF 75'000.-, représentant 50% du coût total, pour l'installation de troncs en bois le long du trottoir sur le quai de Cologny est approuvée à l'unanimité des membres présents.**

#### Préavis de la page 22

**Mme la Présidente** cède la parole à **M. B. Girardet** pour qu'il apporte des précisions sur le préavis qui concerne la limitation du chemin Le-Fort à 30 km/h dans les deux sens, bordiers autorisés.

**M. B. Girardet** explique qu'un rendez-vous a eu lieu avec le service concerné de l'Etat suite à cette commission et que l'Etat a refusé la proposition. En contrepartie, celui-ci a proposé de mettre le chemin à sens unique pour les véhicules à moteur et de le garder en bidirectionnel pour la mobilité douce. Il conviendrait de tester cela avec de la peinture ou de l'installation de mobilier léger.

**M. Turrettini** relève qu'il était également question en commission de tester une voie de bus à la descente dans la route de Vandœuvres. Par ailleurs, le 80km/h du chemin Le-Fort doit absolument être modifié.

**M. B. Girardet** répond qu'il retournera volontiers vers l'Etat pour lui faire cette proposition et que la vitesse au chemin Le-Fort sera en effet adaptée.

**M. Déprés** soutient la proposition de **M. Turrettini**. Le problème de la mobilité et du trafic à Cologny doit être considéré dans son ensemble : si l'Etat propose de faire une phase test pour ce chemin-là, cela vaut également la peine de profiter de l'occasion pour faire une phase test pour la voie de bus sur la route de Vandœuvres.

**M. Bodmer** habite au chemin Le-Fort et se sent donc personnellement concerné. Il est conscient de la problématique sécuritaire de ce chemin, mais la mise en sens unique représenterait une situation de prise en otage pour les bordiers. Pour lui, cela signifierait que,

pour se rendre à son travail, il devrait remonter la rampe de Cologny, traverser tout le village et redescendre toute la route de Vandœuvres. Bien sûr, il pourrait passer par les quais, mais la circulation n'y est pas plus facile. De plus, il y a d'autres situations similaires à celle du chemin Le-Fort et ceci créerait une sorte de précédent. Il s'oppose donc farouchement à cette proposition. De plus, le refus par l'Etat de la solution de la commune ne semble pas justifié. Il rappelle que la commune s'était opposée à certaines idées de l'Etat pour les quais et que cela a permis de trouver d'autres possibilités. De la même façon, il faudrait trouver d'autres solutions pour ce chemin, dans le respect des bordiers.

**M. Métral** partage le point de vue de **M. Bodmer**. La population colognote finirait prise en otage si ce genre de solutions se reportait sur d'autres chemins. Il peine à comprendre le refus de l'Etat, car c'est une proposition qui a été validée à Choulex et à Vandœuvres pour des chemins tout aussi fréquentés. Il aimerait donc obtenir davantage d'explications sur les motifs de ce refus de l'Etat.

**M. B. Girardet** explique que l'Etat estime que le chemin est trop étroit pour avoir de la circulation motorisée à double sens en plus d'un trottoir ou d'une piste cyclable. Selon l'Etat, même en limitant la vitesse à 30, la sécurité pour la mobilité douce (piétons, vélos, trottinettes) ne pourrait pas être garantie avec une circulation dans les deux sens.

**Mme Meylan Favre** relève que la commune n'a pas encore fait la demande formelle d'un passage à 30 km/h : ce n'était qu'une séance sur le terrain. La commune peut encore aller contre l'avis de l'Etat. Elle est convaincue qu'il y a eu des cas en Suisse où les gens se sont battus un peu plus longtemps pour obtenir des limitations de vitesse.

**Mme Meylan Favre** souligne qu'au départ, même l'idée de faire traverser des villages à 30 km/h semblait impossible. Or, à l'heure actuelle c'est très répandu. Il a notamment été possible de passer le chemin des Hauts-Crêts à 30. Ainsi, elle maintient qu'il faut aller plus loin dans la démarche du « bordiers autorisés » et du 30 km/h.

**M. B. Girardet** précise que l'Etat ne s'oppose pas à la vitesse, mais au double sens. Tant que des voitures doivent se croiser, il n'est pas possible de sécuriser la mobilité douce sur le chemin. Il demandera toutefois au service de fournir à la commune leurs motivations par écrit.

**Mme Meylan Favre** suggère déjà de faire un test en mettant le chemin à 30.

**M. Bodmer** relève que si cela passe en bordiers autorisés, cela signifie que ce sont les gens qui bordent le chemin qui pourront en bénéficier avec un véhicule motorisé. Or, il est convaincu que ce sont des personnes qui vont respecter la limitation à 30 km/h et qui feront attention à la sécurité de la mobilité douce.

**Mme Satorre-Weber** pense qu'une limitation à 30 km/h atténuera déjà passablement la circulation. Elle-même emprunte rarement ce chemin mais n'a pas l'impression qu'il y a souvent foule dans les deux sens en même temps. S'il y a un vélo, les automobilistes resteront derrière. Elle ne voit pas de nécessité de supprimer le double sens.

**M. J. Munier** estime que les deux solutions proposées conviennent, car elles sont meilleures que la situation actuelle. Il souligne qu'il ne faut pas oublier la proposition de **M. Turrettini** consistant à tester une voie de bus.

**Mme de Planta** est d'accord avec le fait que la voie de bus est essentielle. A l'heure actuelle, les enfants ne peuvent pas aller à l'école en bus, car le trafic est bouché. Pour le chemin Le-Fort, une réduction de la vitesse lui paraît capitale, car la limitation actuelle à 80 km/h est ridicule. Elle pense qu'il y a aussi d'autres chemins très étroits où les véhicules ne croisent pas et où les véhicules roulent beaucoup trop rapidement. Un habitant du coteau lui en a parlé récemment. Dès que c'est en pente, les gens lâchent les freins et accélèrent. Il faudrait peut-être prévoir des gendarmes couchés pour ralentir le trafic.

**Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition de passer le chemin Le-Fort à 30 km/h dans les deux sens, en « bordiers autorisés », ainsi que sur la proposition de demander la création d'une voie de bus test à la descente sur la route de Vandœuvres.

**La proposition de passer le chemin Le-Fort à 30 km/h dans les deux sens, en « bordiers autorisés », ainsi que la proposition de demander la création d'une voie de bus test à la descente sur la route de Vandœuvres, sont acceptées à l'unanimité des membres présents.**

#### Préavis de la page 25

**Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition de créer une application permettant de reconnaître les ayants droit au stationnement.

**La proposition de créer une application permettant de reconnaître les ayants droit au stationnement est acceptée par 17 oui et 3 abstentions.**

#### Préavis de la page 32

**Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition de modifier les zones de stationnement illimitées des chemins du Coteau en zones de stationnement limitées à 4h/1h30.

**La proposition de modifier les zones de stationnement illimitées des chemins du Coteau en zones de stationnement limitées à 4h/1h30 est acceptée par 19 oui et 1 abstention.**

**M. Métral** relève qu'il avait été question en commission de ne pas mettre des panneaux à chaque place de parking afin de ne pas engendrer de pollution visuelle. Il se demande si une réponse a pu être apportée à ce problème, tout en sachant que, dans les centres urbains, il est possible de poser des panneaux uniquement à l'entrée et à la sortie des zones. S'il n'était pas possible de procéder ainsi, il faudrait potentiellement revoir l'approbation.

**M. B. Girardet** pense qu'il faudrait justement conditionner la réalisation de la limitation à la possibilité de créer une zone. Il ne serait pas possible de mettre des panneaux partout. Il est vrai qu'au chemin des Fours, il a été nécessaire de mettre un panneau pour une place seule. Il va donc falloir entamer des démarches pour créer une zone. Sinon, il conviendra effectivement de revenir en commission pour traiter la question du stationnement sur le Coteau. La remarque effectuée en commission et rappelée par **M. Métral** sera donc bien prise en compte.

### Préavis de la page 35

**Mme Meylan Favre** relève que les règlements sur les déchets sont d'ordinaire de la compétence de la commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie.

**Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition la proposition de lancer la rédaction d'un règlement sur les déchets sauvages.

**La proposition de lancer la rédaction d'un règlement sur les déchets sauvages est approuvée à l'unanimité des membres présents.**

- **Sociale du 27 août 2020**

**Mme la Présidente** demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

**M. de Félice** précise que son nom s'écrit avec un accent.

**Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

**M. J. Munier** rappelle que le Président a le droit de voter en commission. Il a en effet constaté dans plusieurs procès-verbaux qu'il y avait, par hypothèse, 7 membres présents, mais que seules 6 voix ont été décomptées.

- **Communication, information et manifestations du 31 août 2020**

**Mme la Présidente** demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

**Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

**Mme le Maire** aimerait apporter des précisions. La commission des manifestations avait dû amender le budget pour l'achat de drapeaux, mais un budget pour ce faire a été retrouvé aux routes dans le budget 2020 et les drapeaux ont même déjà été achetés. Il conviendra donc de corriger le budget voté par la commission en enlevant le montant de CHF 8'000.- calculé pour ce faire. Par ailleurs, le budget de cette commission pourrait également être impacté par la fête des écoles. Dans la même ligne que ce qui avait été discuté les années précédentes, il s'agirait de préavisier sur le principe qu'une fête des écoles (fête des promotions) aurait lieu et qu'un budget soit alloué à Pré-Picot, de la même manière que ce qui se fait pour les enfants du Manoir. Ceci impactera le budget de la commission des manifestations, car les infrastructures et la location des jeux relèvent de ce budget.

**Mme le Maire** revient par ailleurs sur l'intervention de **Mme la Présidente** à propos de Rive-Lac. C'est un journal en format papier et c'est un budget de CHF 30'000.-. Le montant est calculé par habitant. Comme expliqué lors de la commission, deux variantes sont possibles. La première est la possibilité de résilier. Étant donné qu'il y a une convention avec un délai de résiliation, il

faudra de toute façon mettre le budget pour 2021, mais il est possible de résilier pour l'avenir. Toutefois, **Mme le Maire** a eu des retours de la population et les gens (notamment les plus âgés) sont intéressés par la possibilité d'être informés de ce qui se passe dans les communes voisines. De plus, même si le budget total paraît élevé, cela ne représente pas beaucoup par habitant. Elle propose donc une deuxième variante consistant à demander des comptes détaillés à Rive-Lac, qu'il conviendra d'analyser en détail avant de prendre la décision de résilier. Elle constate que ce mode de faire semble convenir au Conseil municipal.

- **Constructions du 1er septembre 2020**

**Mme la Présidente** demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

**Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

- **Environnement, agriculture et énergie du 2 septembre 2020**

**Mme la Présidente** demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

**Mme Schneuwly** indique qu'en haut de la page 6, il convient de remplacer dans son intervention « *pour contrôler l'évacuation de la chaleur* » par « *pour contrôler l'évolution de l'indice de chaleur* ».

**Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

**Préavis de la page 8**

**Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition la proposition d'accorder, en 2020, une subvention de CHF 2'000.- au symposium sur le démantèlement des centrales nucléaires.

**La proposition d'accorder, en 2020, une subvention de CHF 2'000.- au symposium sur le démantèlement des centrales nucléaires par 19 oui et 1 abstention.**

- **Sports du 7 septembre 2020**

**Mme la Présidente** demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

**Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

- **Sécurité du 8 septembre 2020**

**Mme la Présidente** demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

**Mme Guerreiro** indique qu'en page 22, dans la première intervention, il s'agit de M. Loureiro et non de Mme Guerreiro.

**Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

## **VI. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

### **a) Vélos en libre-service**

**M. J. Munier** a une question concernant le système de partage de vélos qui est en place depuis le mois d'août dans le canton. Il y a deux points qui ont été mis à disposition sur les quais, à Genève-Plage et à la Tour Carrée. Il se demande si un point de partage au centre du village, tel que discuté à l'époque, est toujours d'actualité dans un futur relativement proche.

**M. B. Girardet** répond qu'en tout cas pas dans l'immédiat. Pour l'instant, il y a des points stratégiques en lien avec les bassins de population et ce lieu ne remplit pas les critères.

**M. J. Munier** estime que l'utilité est réelle. Les gens qui fréquentent les quais ne sont pas forcément les habitants de la commune et ceux-ci apprécieraient certainement un point d'accès à leur hauteur pour pouvoir aller en ville sans devoir remonter, ce qui fonde justement tout l'intérêt du libre-échange de vélos.

**M. B. Girardet** insistera auprès d'eux dans ce sens, prochainement.

**M. L. Munier** se demande s'il serait possible de créer cet autre point avec du financement à leur disposition.

**M. B. Girardet** répond qu'il peut leur faire cette proposition et que celle-ci pourrait fonctionner, car il est clair qu'ils décident en fonction d'une certaine rentabilité.

## **VIII. PROJET DE DELIBERATION**

### **a) Ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 26'527.80.- destiné à financer les travaux de mise aux normes des fenêtres du bâtiment sis place du Manoir 4**

**Mme la Présidente** passe la parole à **M. B. Girardet** pour présenter le sujet.

**M. B. Girardet** rappelle qu'un descriptif assez complet figurait dans les documents qui ont été transmis aux Conseillers. Cela concernait deux postes : la pose de films UV sur les vitrages pour protéger certaines œuvres exposées au Manoir et la plus-value concernant les vitrages spéciaux extra fins. L'efficacité est remarquable : quand on va chez l'archiviste et qu'on ferme

la porte, on n'entend rien. C'est du double vitrage très fin. Les vitrages ont une petite valve en bas, dans le coin, qui est nécessaire pour le gaz qui est entre les deux verres. L'aspect très fin a permis de respecter les exigences liées au caractère protégé du bâtiment.

**Mme la Présidente** ouvre la discussion.

**M. Gervais** se demande si cela permet de laisser les volets du bâtiment du Manoir ouverts.

**M. B. Girardet** répond que c'était plutôt une question d'alarme, mais que cela pourra effectivement rester ouvert en permanence. Ils avaient d'ailleurs déjà demandé à ce que cela reste ouvert lorsqu'il y a des expositions.

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de délibération.

**La délibération portant sur l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 26'527.80.- destiné à financer les travaux de mise aux normes des fenêtres du bâtiment sis place du Manoir 4 est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

**Mme la Présidente** déclare le huis clos.

La séance est levée par **Mme la Présidente** à 22h.20.

**Délibération prise lors de la séance**  
**du Conseil municipal du 24 septembre 2020**

**Ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 26 527,80 F**  
**destiné à financer les travaux de mise aux normes des fenêtres**  
**du bâtiment sis place du Manoir 4**

Vu l'exposé des motifs du 15 septembre 2020,

vu le crédit d'engagement de 168 000 F voté par le Conseil municipal le 21 juin 2018 et approuvé par le département compétent le 11 septembre 2018,

vu le décompte établi par le service comptable et financier en date du 14 septembre 2020,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

**le Conseil municipal**

**décide à l'unanimité (20 voix)**

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de 26 527,80 F destiné à financer les travaux de mise aux normes des fenêtres du bâtiment sis place du Manoir 4.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 21 juin 2018.